



**REVV : Roulons En Ville à Vélo**  
Membre de la **F**édération des **U**sagers de la **B**icyclette

Association socioculturelle loi 1901  
1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65  
valence.revv@fubicy.org



Valence, le 28 janvier 2020

**A :** Monsieur Nicolas DARAGON, Maire de Valence

**Objet : Signalisation horizontale des Doubles Sens cyclables**

Monsieur le Maire,

Depuis votre élection en 2014 vous avez continué la politique d'extension des zones 30 et de généralisation des Doubles Sens Cyclables de votre prédécesseur, et nous ne pouvons que vous en féliciter.

La généralisation des Doubles Sens Cyclables favorise les déplacements à vélo car ils permettent de raccourcir les temps de trajets et souvent d'éviter des axes très fréquentés. Ce sont des aménagements qui ne nécessitent pas de lourds investissements. Ils rendent les déplacements à vélo plus sûrs car les automobilistes et les cyclistes arrivant de front ne peuvent pas ne pas se voir, ce qui est le facteur déterminant pour la sécurité. En outre ils ont pour effet d'apaiser la circulation, ce qui est bénéfique pour tout le monde.

Cependant la mise en place de DSC doit respecter certaines règles issues de l'expérience, en particulier en ce qui concerne la signalisation au sol, pour éviter notamment les conflits entre les cyclistes et les piétons

Nous avons été alerté par des riverains suite à la rénovation d'un DSC dans la rue Paul Gataud, où une bande de peinture blanche a été ajoutée (voir photo en PJ) pour séparer le flux des cyclistes de celui des automobilistes. Ils nous ont signalé de nombreux accidents évités de justesse avec des piétons, les cyclistes se retrouvant au raz des pas de portes, sur une bande cyclable encombré de poubelles, de poteaux électriques et de grille d'égout. Ils ont écrit à la mairie mais les réponses obtenues ne sont pas satisfaisantes.

En effet cet aménagement n'est pas conforme aux prescriptions du CEREMA, qui au sol ne recommande que des pictogrammes avec flèches pour légitimer la place des vélos aux yeux des automobilistes. La séparation des flux n'est préconisée que lorsque la rue est large et avec une circulation importante en volume et en vitesse. Ce n'est pas le cas de cette rue. Il est préférable que les cyclistes prennent leur place au milieu de la voie, de manière à faire ralentir les voitures arrivant en face, quitte à se rabattre à droite au dernier moment.

Nous vous demandons donc de supprimer la bande blanche et de la remplacer par des pictogrammes vélo avec flèches, et d'appliquer cette règle à tous les DSC de Valence. La bande blanche peut se justifier aux entrées et sorties de DSC, là où les automobilistes peuvent être surpris.

Dans cette attente recevez, Monsieur le Maire, nos cordiales et respectueuses salutations.

Nicolas MARTIN  
Président de REVV

